

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HACKATHON SMARTGOV

Le présent règlement est destiné à organiser le processus d'inscription, du déroulement et des conditions d'exécution du travail durant le Hackathon SmartGov. Il est complété, le cas échéant, par un accord de responsabilité individuelle, un manuel du participant, dans les matières ci-dessous énumérées.

Il met en lumière :

- Les principales mesures en matière d'inscription au Hackathon SmartGov ;
- De l'accueil des participants à l'encadrement de ceux-ci durant tout le déroulement du Hackathon ;
- Le processus d'inscription et de validation au Hackathon SmartGov ;
- Les règles générales et permanentes relatives à la discipline et à l'organisation durant le concours ;
- La protection des données et de la propriété intellectuelle.

Le présent Règlement s'applique à l'ensemble des participants sans restriction ni réserve.

▪ **Participation**

La participation au SmartGov implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables déterminées par la SING.

NB : Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la SING.

Ce Hackathon est ouvert à toute personne physique majeure résidant au Gabon, à l'exclusion des membres du personnel de la SING ayant directement participé à son organisation.

NB : La participation de tout résident d'un autre pays que le Gabon ne pourra être prise en compte.

▪ **Inscription**

Le participant sera amené à s'inscrire pour toute participation au Hackathon SmartGov. Cette participation se fait exclusivement par la saisie des réponses au questionnaire de satisfaction, de l'adresse email de candidature, et par la validation du questionnaire.

L'enregistrement de participation s'effectue durant la période définie par la SING et aux heures mentionnées par les organisateurs.

Toute inscription faite après les délais d'inscription ne pourra être retenu pour une participation au Hackathon SmartGov. De plus, aucune revendication ne pourra être effectuer si l'un des candidats n'a respecté ces délais.

La réception de l'enregistrement de son inscription se fera sur un serveur informatique dédié et hébergé par la SING, faisant loi.

Il est entendu que chaque participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

Seuls les formulaires lisibles, dûment et correctement remplis, ainsi collectés, seront considérés comme valables. Tout formulaire dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas pris en compte. Les participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à participer au Concours.

▪ **Modalités d'inscription**

Pour participer au Hackathon, il faudra :

1. De se connecter directement sur : [**Insérer le lien d'inscription**] ;
2. Valider sa participation, en reconnaissant avoir lu et accepté le contenu du règlement.
3. D'enregistrer sa participation en remplaçant les champs obligatoires du formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, e-mail) ;

NB : Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier ou par toute autre voix excepté celle défini par la SING) ne sera pris en compte.

Une seule inscription est autorisée par personne et par groupe (même adresse postale, et/ou même adresse électronique). S'il est constaté qu'un participant a envoyé, pour une même personne ou un même groupe, plusieurs formulaires d'inscription, le premier sera validé, les autres seront annulés.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription vaillent preuve de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. La SING se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la SING des informations exactes. Il doit renseigner l'ensemble des zones de saisies mentionnées comme obligatoires.

NB : Les demandes de participation au Hackathon seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

La SING se réserve le droit de disqualifier tout participant suspecté de tricherie au cours du SmartGov.

- **Accueil des participants**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et des informations les concernant par les organisateurs. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de la personne et ce, par le service d'accueil ou de sécurité en cas de besoin lors du déroulement de l'évènement.

De plus, tout participant se doit de se faire enregistrer par le service et remplir les fiches de présence mise à disposition par ce dernier.

NB : Tout participant n'obéissant pas à cette condition se verra aussitôt expulser des lieux de déroulement de l'évènement. Aussi, toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'élimination du participant.

- **Engagements**

L'envoi du dossier de participation implique l'acceptation par toutes les parties concernées de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits et photographiques figurant dans ce dossier à des fins d'information, de publication de publicité.

Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du règlement. La SING ne pourrait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le Hackathon SmartGov et ses modalités, ou les prix, devaient être en totalité ou partiellement annulés, reportés ou modifiés.

Le jury, souverain de leur décision, attribuera selon les procédures et notations définis par la SING les différents prix, sans faculté d'appel ni de réclamation.

- **Les grandes étapes du Hackathon SmartGov**

Après validation de l'inscription d'un participant, il sera contacté par les équipes organisatrices pour lui transmettre le programme couvrant deux étapes :

- 1. Etape 1 : Inscription et idéation**

Durant cette phase du concours, il sera question d'organiser des panels dans lesquels des experts sélectionnés pourront développer des thématiques bien précises. Durant ces

panels, un groupe de spécialistes indépendants et reconnus vont produire un jugement collectif et consensuel sur les thématiques choisies.

L'objectif de l'outil est donc de se servir de la connaissance d'un domaine que des experts possèdent, pour évaluer des politiques, programmes, ou projets menés dans ce contexte précis.

Ces panels auront lieu chaque début de mois couvrant la période de l'appel à projet. Pour une organisation maximale de ces panels, les participants s'étant inscrits recevront par mail une convocation contenant la date, le lieu, l'heure, le thème du panel, le nom des intervenants, etc. Ces informations leur seront communiquées par voie électronique ou par téléphone par la SING.

NB : La participation aux différents panels est d'une importance car l'assiduité des participants est un critère déterminant pour sa suite dans la compétition.

2. Etape 2 : Phase de sélection et participation au Hackathon SmartGov

Une fois la phase d'inscription et d'idéation terminée, la SING mettra sur pied une commission d'experts qui étudieront les différents dossiers soumis lors des inscriptions.

Les candidatures retenues seront contactées par tout moyen afin de participer à des ateliers de formations dispensées par des experts choisis pour l'occasion. Ils recevront les informations concernant le lieu, la date du début du Hackathon, mais aussi toute la documentation administrative qu'ils devront retourner lors du début de la compétition.

Après les formations dispensées par les experts SING, les participants devront présenter leur projet sous forme de Pitch. Les candidats retenus pourront continuer l'aventure et se lanceront dans la phase de prototypage et de développement de leur stratégie marketing et commercial sous la houlette des coaches de la SING.

Au sortir de plusieurs séances de pitch devant des jurys, les meilleurs projets seront annoncés et se verront offrir la chance d'être incubés dans le programme **Startups d'Etat** de la SING.

▪ Responsabilités

La responsabilité de la SING est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et au suivi qui en découleront.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La SING décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à

un dysfonctionnement des serveurs du Hackathon SmartGov, ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète

De plus, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'instruction ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Hackathon.

La SING ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, la perte de toute donnée de ce fait.

La SING ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de la SING ne pourra être engagée si les formulaires électroniques d'inscription ne sont pas enregistrés, incomplets, ou impossible à vérifier.

La SING ne saurait être tenue responsable des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ainsi que de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant.

En participant à ce Hackathon, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement à la SING tous dommage ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation à ce Hackathon ou du fait de la mise en possession du lot et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au site gérant le Hackathon. Elle pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au plateforme d'hébergement. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

▪ **Modification des dates du Hackathon et élargissement du programme**

La SING ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Hackathon SmartGov, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

- **Respect de l'intégrité du Hackathon**

La participation à ce Hackathon implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Hackathon et de ce présent règlement.

La SING se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Hackathon.

La SING se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires d'inscription reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires d'inscription des gagnants potentiels.

La SING se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Hackathon en raison d'évènements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Hackathon ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la SING et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Hackathon, elle se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Hackathon ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La SING pourra décider d'annuler le Hackathon s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Hackathon ou de la détermination des gagnants.

- **Absences et remplacements**

Sauf cas médical ou de force majeure, un participant ne peut s'absenter sans autorisation. Il convient de prévenir la SING par tout moyen dès que possible et d'envoyer simultanément le justificatif à ces derniers

Les participants peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence pour convenances personnelles dans des conditions clairement définies et en ayant prévenu le plus tôt possible. La demande doit indiquer précisément le motif et soumise à l'avis des organisateurs.

Tout remplacement de participants ne pourra se faire qu'en accord avec les organisateurs du Hackathon SmartGov.

- **Propriété intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments relatifs au Hackathon, le présent règlement compris, sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs utilisés en lien avec le Hackathon SmartGov sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon possible de sanctions conformément aux dispositions légales reconnues au Gabon.

- **Mesures exceptionnelles**

Durant des périodes exceptionnelles telles que dans les cas de maladies, de tension socio-politique, etc., il est indispensable pour les usagers des locaux du lieu d'exécution du présent Hackathon SmartGov, de respecter les dispositions étatiques, mais aussi celles données par les organisateurs.

Ainsi, toutes manifestations au sein des locaux de la SING durant les périodes précités, devront se conformer aux dispositions prises par les gouvernants, mais aussi par les organisateurs.

NB : Le port du Masque est Obligatoire pour toute personnes voulant avoir accès aux locaux du lieu d'exécution du présent Hackathon SmartGov. De plus, le respect des mesures barrières est de rigueur pour une lutte effective contre le Covid-19.

Le non-respect de ces conditions ou mesures entraînera les organisateurs à expulser des locaux les personnes concernées.

L'usage du téléphone est autorisé dans les locaux. Cependant, il est recommandé de s'isoler pour passer des appels sans déranger les autres usagers.

- **Acceptation du règlement / Litiges / Fraudes**

La participation au Hackathon implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce Hackathon SmartGov. Les indications données aux internautes au fur et à mesure à l'écran sur le déroulement du Hackathon SmartGov complètent ce règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Hackathon devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice. La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du Hackathon SmartGov de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi gabonaise.

Par mon inscription, je m'engage donc à suivre le présent règlement et à aviser l'Organisateur d'une situation pouvant représenter un danger pour les participants ou toute personne présente dans les locaux. En cas d'accident et d'incident durant l'évènement, le participant (ou son groupe) doit appeler immédiatement l'Organisateur.

Toute inscription implique la Lecture du présent règlement et l'application de ce dernier durant l'évènement.